



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020**

JCB
GREFFIER

Ph
MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUATORZIÈME** jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à 18 heures. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui sévit et de l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le gouvernement provincial, la rencontre se tient à huis-clos sur la plateforme numérique ZOOM.

SONT PRÉSENTS : *MM. Paul Stuart, Joshua Richer et Guy Ouellet.
MMES Hélène Hamel, Frances Bonenfant,*

ÉTAIT ABSENTE : *MME Deborah Bishop.*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, greffier et trésorier par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, est présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Tous les membres du conseil sont présents et affirment avoir reçu l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0
2020-12-9352

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0
2020-12-9353

Programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les TROIS (3) années financières subséquentes,

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être divisé en phases annuelles ;

CONSIDÉRANT QU'il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet et par le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité au cours de l'exercice financier de l'an 2021;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020**

SCB
GREFFIER

Paul
MAIRE

QUE la Ville de Stanstead, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, lequel est joint sous l'**Annexe A**.

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir la prochaine parution du bulletin municipal *La Diligence* expresse prévue en 2021.

ADOPTÉE

Adoption du budget de l'an 2021 (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget de la Ville de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2021, lequel est joint sous l'**Annexe B**, prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

REVENUS 2021

Taxes foncières générales :	1 919 935 \$
Taxes de secteur :	70 499 \$
Tarification pour services municipaux :	954 637 \$
Tenant lieu de taxes :	329 460 \$
Autres revenus de sources locales :	479 847 \$
Transferts inconditionnels :	250 278 \$
Transferts conditionnels :	809 595 \$
Affectation de surplus de fonctionnement	18 713 \$
Grand total des revenus :	4 832 964 \$

DÉPENSES 2021

Administration :	951 115 \$
Sécurité publique :	464 538 \$
Transport routier :	947 370 \$
Hygiène du milieu :	923 136 \$
Urbanisme :	205 086 \$
Santé et bien-être :	44 950 \$
Loisirs et culture :	226 080 \$
Frais de financement (intérêts) :	79 713 \$

4.0
2020-12-9354



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020**

JCB
GREFFIER

P.L.
MAIRE

Remboursement des dettes à long terme (capital) :	838 495 \$
Remboursement au fonds de roulement :	49 471 \$
Réserves	103 010 \$
Grand total des dépenses :	4 832 964 \$

QUE le conseil autorise l'appropriation de 18 713 \$ pour balancer le budget de fonctionnement

QUE le conseil adopte un budget d'immobilisation de 229 500 \$;

QUE le conseil autorise l'appropriation au surplus général d'un montant de 229 500 \$ pour de couvrir les dépenses associées aux activités d'immobilisations précédemment mentionnées :

QUE le conseil demande à la trésorière de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministère, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE le budget 2021 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir la première édition de 2021 du bulletin municipal *La Diligence expresse*.

ADOPTÉE

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2019-02 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Cependant, puisque la séance se tient à huis-clos conséquemment à la pandémie de COVID-19, aucune question n'est posée.

**6.0
2020-12-9355**

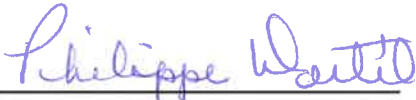
LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 06.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,


Philippe Dutil,
Maire


Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier